

**Wilaya de Chlef
Daira d'Ouled Fares
Commune de Chettia
NIF : 098402249024426**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le président de l'assemblée populaire communale de chettia, porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N°: 07/2026 paru dans le quotidiens nationaux : EL wassit el magharibi du 09/06/2026 et LA VOIE D'ALGÉRIE du 09/06/2026 elwatif de réaliser le projet : " Aménagement et revêtement en béton bitumineux la route hay charati (tranche 01) commune chettia "

- Qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres, le marché a été attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Designation du Projet	Entreprise Retenue	Montant en T T C Avant correction	Montant en T T C Après Correction	Delai	Note Technique	Criteres De Choix
" Aménagement et revêtement en béton bitumineux la route hay charati (tranche 01) commune chettia "	Entreprise de Grands travaux Publics et Hydrauliques " BELAICHE AMIN " NIF: 18702010214615700000	34.640.900,00 DA	34.640.900,00 DA	Cent vingt (120) Jours	77 NOTES	L'offre Economiquement la plus avantageuse

Tout Soumissionnaires Contestant Le Choix Opère Par La Commission D'évaluation Des Offres, Peut Introduire Un Recours Dans Les 10 Jours Qui Suivent La Date De Publication Du Présent Avis Dans Les Quotidiens Nationaux Sus Indiqués Ou Dans Le BOMOP et journaux électroniques, Auprès De La Commission Des Marchés Compétente Conformément A L'article 82 Du Décret Présidentiel Sus Cité.

**CHETTIA le
LE PRESIDENT DE L'APC**